

<b>DÉPARTEMENT</b>
NORD
<b>CANTON</b>
TOURCOING NORD EST
<b>COMMUNE</b>
NEUVILLE EN FERRAIN

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

2023/174

Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
RUE BLAISE PASCAL**

Le Maire de Neuville en Ferrain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L-2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière-huitième partie approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Considérant la demande de la Société COLAS en date du 30 mai 2023,

Considérant les travaux de rabotage et enrobés effectués par la société COLAS, il y a lieu de réglementer la circulation rue Blaise Pascal,

Considérant que ces mesures sont de nature à renforcer la sécurité publique,

**ARRÊTÉ**

**Article 1** - La circulation de tout véhicule sera interdite, au droit du chantier rue Blaise Pascal, le lundi 12 juin 2023 de 7h00 au vendredi 30 juin 2023 à 18h00. Une déviation s'effectuera par la rue de Tourcoing, rue du Christ et la rue du Moulin.

**Article 2** - L'entreprise fera son affaire personnelle de la mise en place de la signalisation et de la déviation.

**Article 3** - M. le Commissaire Divisionnaire de Police de Tourcoing, est chargé, pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Neuville-en-Ferrain, en l'Hôtel de Ville,

le **7 JUIN 2023**

Par délégation du Maire  
Philippe VYNCKIER-LOBROS  
3<sup>ème</sup> Adjoint au maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Vynckier-Lobros', is written over the typed name of the 3rd Deputy Mayor.

Mis en ligne

**08 JUIN 2023**

. Le Maire  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;  
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux  
mois à compter de la présente notification.

